



256427 - L'homme dispose d'un libre arbitre, et Allah sait s'il sera heureux ou malheureux

question

Cette affaire m'a plongé dans la perplexité depuis un certain temps. J'ai interrogé certains sur le sujet mais je reste convaincu. Je veux dire qu'Allah nous a doté, nous humains et djinns, d'un libre arbitre dont nous sommes effectivement conscients. Cependant, il existe une foule de hadith citée dans al-Boukhari selon lesquels Allah a pré-écrit les actes de l'individu, pieux ou pervers, riche ou pauvre, etc. Tout a été prédestiné dès le début. Anas ibn Malick a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Allah a confié l'utérus à un ange. Celui-ci lui dit: ô Maître, une goûte? Ô Maître, un caillou de sang? Ô Maître, un morceau? Quand Allah décide de sa formation, l'ange lui dit: Ô Maître : mâle ou femelle, heureux ou malheureux? Qu'en est-il de sa substance? Qu'en est-il du terme de sa vie? On prédétermine cela alors qu'il est dans le ventre de sa mère. » Le Sahih d'al-Boukhari, hadith n° 6595. On lit dans la sourate 16, verset 93: « Si Allah avait voulu, Il aurait certes fait de vous une seule communauté. Mais Il laisse s'égarer qui Il veut et guide qui Il veut. Et vous serez certes, interrogés sur ce que vous faisiez. »

Les versets et hadiths ci-dessus cités et d'autres indiquent que nos bonnes et mauvaises oeuvres sont prédéterminées. Je sais que nous sommes soumis à une épreuve permanente comme Allah le dit dans les tous premiers versets de la sourate 29 et dans d'autres versets bien que nous jouissions de notre liberté de choix dans nos bonnes et mauvaises actions.

Il n'y en a pas moins beaucoup de versets et hadiths qui expliquent que le diable est responsable de notre égarement à cause de ses ruses et manoeuvres. Il nous connaît de l'intérieur et de l'extérieur alors que nous ne le connaissons pas du tout.

la réponse favorite

Louange à Allah.



Premièrement :

L'individu responsable (pubère et saint d'esprit), humain ou djinn, dispose d'une capacité, d'une volonté et d'un libre arbitre. Ce qui lui permet de croire en Allah ou ne pas croire ; de Lui obéir ou pas. C'est dans ce sens qu'Allah, le Très-Haut, dit : « Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut qu'il mécroie. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure ! » (Coran : 18/29) et Il dit : « En effet, Nous avons créé l'homme d'une goutte de sperme mélangé [aux composantes diverses] pour le mettre à l'épreuve. [C'est pourquoi] Nous l'avons fait entendant et voyant. Nous l'avons guidé dans le chemin, qu'il soit reconnaissant ou ingrat. » (Coran : 76/ 2-3).

L'individu responsable étant habile et libre de choisir, il sera récompensé pour ses actes, qu'ils soient bons ou mauvais : le bon par le bon et le mauvais par le mauvais, et ton Seigneur n'est certes pas injuste envers Ses serviteurs : « Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome (ou plus petit), le verra (en sera récompensé), et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome (ou plus petit), le verra (en sera récompensé). » (Coran : 99/7-8).

Si l'être humain était contraint d'agir, il serait injuste de le punir pour ses actes. Et Allah le Transcendant est bien au-dessus de leurs affabulations.

Tout individu éprouve cette liberté de choisir. Nul ne l'oblige à prier ou à aller à la mosquée, ni à commettre un acte illicite ou fréquenter les lieux où il se commet.

Deuxièmement :

Allah le Très-Haut étant le Créateur, il n'est point étonnant qu'Il sache ce que Son serviteur fera et quel sera son destin : heureux ou malheureux. Allah, qu'Il soit Glorifié, l'a toujours su et l'a écrit auprès de Lui dans Al-Lawh Al-Mahfoudh (la Table gardée), et Il ordonne à l'ange d'écrire cela alors que le fœtus est encore dans le ventre de sa mère. Mais cette connaissance préalable est cachée à la connaissance de l'homme et il n'en a pas conscience. Allah ne l'oblige pas à faire quoi



que ce soit ou à s'abstenir de quoi que ce soit. Le serviteur n'a qu'à agir pour être récompensé selon ses actes. Il est comme un étudiant auquel on remet un livre à étudier pour être examiné en son contenu. S'il travaille dur et s'efforce, il réussira. Autrement, il échouera. Même si son professeur connaît le résultat éventuel sur la base de sa connaissance de l'étudiant. Ce n'est qu'un exemple pour faciliter la compréhension de la question, et à Allah les exemples sublimes. Allah est le Créateur de l'homme et connaît les regards perfides et ce que cachent les cœurs et Allah a une connaissance parfaite de Son esclave, qu'Il a créé, et Il connaît mieux sa situation « Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur. » (Coran : 67/14).

Troisièmement :

Allah, le Puissant et Majestueux, laisse s'égarer qui Il veut et guide qui Il veut selon Sa parole : « Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin qu'il les éclaire. Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Et, c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. » (Coran : 14/4) et Il dit : « Si Allah avait voulu, Il aurait certes fait de vous une seule communauté. Mais Il laisse s'égarer qui Il veut et guide qui Il veut. Et vous serez certes, interrogés sur ce que vous faisiez. » (Coran : 16/93) et Il dit encore : « Quiconque Allah guide, voilà le bien guidé. Et quiconque Il égare, voilà les perdants. » (Coran : 7/178).

La guidance d'Allah est de deux sortes : générale et particulière.

Quant à la guidance générale : cela se réfère à l'orientation dans le sens de montrer le chemin et de rendre la vérité claire. C'est dans ce sens qu'Allah le Transcendant dit : « Et quant aux Thamūd, Nous les guidâmes ; mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée. C'est alors qu'ils furent saisis par la foudre du supplice le plus humiliant pour ce qu'ils avaient acquis. » (Coran : 41/17). Autrement dit, nous leur avons indiqué la voie de la vérité. Allah Le Puissant et Majestueux dit aussi : « Nous l'avons guidé dans le chemin, qu'il soit reconnaissant ou ingrat. » (Coran : 76/3).

Pour ce qui est de la guidance particulière : elle est une assistance réservée aux croyants. Elle est l'objet de la parole d'Allah le Très-Haut : « Voilà ceux qu'Allah a guidé : suis donc leur direction.



Dis : « Je ne vous demande pas pour cela de salaire. » Ce n'est qu'un rappel à l'intention de tout l'univers. » (Coran : 6/90). Et Il dit : « Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit [le Coran] provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi ; mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons [sur le chemin du pur monothéisme islamique] qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et en vérité tu guides vers un chemin droit. » (Coran : 42/52). Et Il dit : « Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants. » (Coran : 29/69). Et Il dit aussi : « Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien dirigés. C'est là en effet une grâce d'Allah et un bienfait. Allah est Omniscient et Sage. » (Coran : 49/7-8).

Quant à l'égarement, c'est lorsqu'Allah laisse le serviteur à ses propres dispositifs, et le priver de l'aide et de l'assistance.

L'imam At-Tahawi (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) écrit dans son célèbre traité sur le dogme : « Allah guide celui qu'Il veut, le protégeant du péché et lui accordant le bien-être par Sa grâce. Il égare celui qu'Il veut, l'abandonnant et le mettant à travers des épreuves par Sa justice ; Tous sont soumis à Sa grâce ou à Sa justice, comme Il le veut. »

L'assistance divine, selon l'ensemble des partisans de la Sunna et la Djama'a, réside dans l'aide, l'orientation et la facilité qu'Allah apporte à Son serviteur.

Au contraire, l'abandon c'est de laisser le serviteur à ses propres dispositifs et le priver de toute aide et assistance.

Il ne faut pas dire : pourquoi Il assiste celui-ci et en prive celui-là ? L'assistance est une grâce et l'abandon est une justice, et Lui le Transcendant : « Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. » (Coran : 21/23).

« Il n'agit pas par Sa puissance contraignante et Sa dominance, mais par Sa parfaite connaissance, Sa capacité, Sa miséricorde et Sa sagesse. En effet, Allah le Transcendant et le Très-Haut, est le plus Sage des juges et le plus miséricordieux des miséricordieux. Il est plus



miséricordieux envers ses esclaves serviteurs qu'une mère envers son enfant, et Il a perfectionné tout ce qu'Il a créé. » Extrait de Fatawa Cheikh Al-Islam (8/79).

Allah Le Transcendant connaît mieux celui qui mérite la grâce et celui qui ne la mérite pas selon Sa parole : « Tu [Mohammed] ne guide pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés. » (Coran : 28/56) et Il dit : « Ainsi, éprouvons-Nous (les gens) les uns par les autres, pour qu'ils disent : « Est-ce là ceux qu'Allah a favorisé parmi nous ? » N'est-ce pas Allah qui sait le mieux lesquels sont reconnaissants ? » (Coran : 6/53).

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit expliquant cette importante question : « Si tout relève d'Allah, si tout dépend de Sa volonté et qu'Il détermine tout, que fait l'homme alors pour choisir sa voie ? Que fait-il si Allah le Très-Haut a décidé de le guider ou de le laisser s'égarer ?

Nous disons : La réponse à cela est qu'Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, ne guide que ceux qui méritent d'être guidés, et ne laisse égarés que ceux qui méritent d'être égarés.

C'est dans ce sens qu'Allah le Béni et le Très-Haut dit : « Et quand Moussa (Moïse) dit à son peuple : « ...Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs... » (Coran : 61/5). Et Il dit : « Et puis, à cause de leur violation de l'engagement, Nous les avons maudits et avons endurcis leurs cœurs : ils détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé... » (Coran : 5/13).

Ainsi Allah, qu'Il soit Béni et Exalté, a expliqué que la raison pour laquelle Il égare celui qui s'égare est seulement à cause de la personne elle-même. Il ne sait pas ce qu'Allah a décrété pour lui et il ne le découvre qu'une fois son destin avéré. Il ne savait pas au départ s'il a été déterminé qu'il serait égaré ou bien guidé. Pourquoi choisit-il la voie de l'égarement puis proteste que c'est Allah, le Très-Haut, Qui le lui avait décrété ? N'est-il pas approprié pour lui d'emprunter le droit chemin et dire : Certes Allah le Très-Haut m'a guidé vers le droit chemin ? » Extrait de Rissala Fi Al Qadhaa Wa Al Qadar : p.14

Voir le reste de ses propos dans la réponse donnée à la question N°[220690](#) .



Résumons ce que nous avons détaillé :

1. L'homme responsable est libre de ses choix : il peut obéir ou désobéir à Allah de son propre gré et il sera sanctionné ou récompensé en conséquence.
2. Allah sait ce qu'il adviendra du sort de Son serviteur et l'a écrit chez Lui.
3. Allah soutient et aide Son serviteur croyant, et Il sait celui qui le mérite mieux.
4. Allah abandonne celui qui Il veut et le prive d'aide et de soutien. Son soutien relève de Sa grâce et Son abandon relève de Sa justice.
5. Le fidèle jouissant de l'assistance divine est celui qui sollicite le Secours et l'Aide d'Allah sachant que nul ne peut s'en passer même pour la durée d'un clin d'œil. Ce qui explique la parole d'Allah le Très-Haut dans la sourate Al Fatiha : « C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. » (Coran : 1/5).

Toute la religion repose sur cet axe : le culte et la recherche de l'assistance.

6. Le fidèle croyant reconnaît la grâce d'Allah le Très-Haut et apprécie Ses bienfaits dont il jouit et attribue tout le bien et toute la réussite à Allah. C'est dans ce sens qu'Allah raconte les propos des gens du Paradis : « Et Nous enlèverons toute rancune (mutuelle, injure ou autre mal qu'ils avaient dans ce monde) de leurs poitrines, sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés. Les Messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. » Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. » (Coran : 7/43).

Méditez bien ce verset qui explique en même temps la grâce divine et la guidance et le fait qu'il faut accomplir beaucoup d'efforts pour accéder au Paradis. Détournez-vous des obsessions et occupez-vous de ce qui est utile pour vous, car cette vie ici-bas est un lieu pour accomplir les œuvres et les semences, et demain dans l'au-delà sera le lieu de la récompense et de la moisson.

Les gens du Paradis regretteront le moindre moment passé sur terre sans faire le Dhikr d'Allah.



Efforcez-vous à acquérir les vertus, à vous acquitter de vos obligations et à convoiter les grades supérieurs du Paradis tout en demandant à Allah Son Agrément, Sa Guidance et Son Assistance.

Le diable s'évertue à nous égarer mais il n'a aucun pouvoir sur les serviteurs sincères d'Allah comme Il, le Très-Haut, dit : « Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le diable banni. Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui. Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre -ils disent : « Tu (Mohammed) n'es qu'un menteur. » Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » (Coran : 16/ 98-100).

Au Jour de la Résurrection le diable désavouera ses partisans et leur expliquera qu'il n'avait exercé sur eux aucun pouvoir de contrainte, qu'il n'avait fait que les appeler, et ils ont répondu ! Sous ce rapport, Allah le Très-Haut a dit : « Et quand tout sera accompli, le diable dira : « Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité ; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. Je n'avais aucune autorité sur vous si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez répondu. Ne me faites donc pas de reproches ; mais faites-en à vous-mêmes. Je ne vous suis d'aucun secours et vous ne m'êtes d'aucun secours. Je vous renie de m'avoir jadis associé [à Allah] ». Certes, un châtement douloureux attend les Dhalimoun (injustes, polythéistes). » (Coran :14/22).

Nous sollicitons Allah pour vous et pour nous-mêmes l'assistance, la guidance et l'orientation.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.